



La tuile écologique arrive en Gruyère

Alternative aux panneaux solaires classiques, la tuile photovoltaïque est surtout appréciée pour son aspect esthétique. Depuis 2006, Panotron, filiale de l'entreprise bernoise Gasser Ceramic, a déjà mené à bien plus de 150 projets en Suisse. Le système a séduit un premier Gruérien.



René Morel a opté pour la pose de tuiles photovoltaïques, plus discrètes que les panneaux solaires. CLAUDE HAYMOZ

JOËLLE DUCRAUX

CONSTRUCTION. Produire du courant vert, c'est bien. Le produire «maison», c'est encore mieux. Mais les panneaux solaires sont imposants et il faut le dire, ce n'est pas très beau, ils dénaturent nos paysages pour les quarante prochaines années au moins», confie Roberto Ricciuti, responsable des ventes pour la Suisse romande du groupe Gasser Ceramic dont fait partie la start-up Panotron. Avec son système de tuiles solaires photovoltaïques, l'entreprise prouve qu'écologie peut rimer avec esthétique. «Un produit exclusif, breveté au niveau suisse et européen», précise Roberto Ricciuti.

JEUDI ÉCO

Si déjà 150 installations ont été posées en Suisse depuis 2006, la majorité de la clientèle provient du canton de Vaud. Cela peut s'expliquer par la politique énergétique vaudoise qui oblige désormais toutes les nouvelles constructions à couvrir 20% de leurs besoins en

électricité par une énergie renouvelable.

Néanmoins, l'idée convainc ailleurs en Suisse et, récemment, elle a séduit un premier Gruérien. Il s'agit de René Morel, un retraité bullois. Comme pour bon nombre de clients, «c'est le côté esthétique qui a pris le dessus. Je voulais quelque chose de discret», confie-t-il.

Panotron propose des tuiles de différentes couleurs allant du brun au noir, en passant par le gris ou encore le rouge. Chaque tuile intègre un petit panneau solaire noir. «Le système est très discret et quasi invisible», note Roberto Ricciuti.

Une grande flexibilité

Par rapport aux panneaux solaires, la surface de couverture est plus faible à cause de la surface d'imbrication nécessaire à l'extrémité de chaque tuile. «Mais l'avantage de ces tuiles, c'est qu'elles permettent de contourner les obstacles, comme les cheminées ou les velux présents sur presque toutes les habitations

aujourd'hui, explique Roberto Ricciuti. L'optimisation de la surface d'exposition est alors meilleure.»

«C'est une alternative efficace pour les toits qui ont beaucoup de particularités», explique Mathieu Juillerat, chef de projet pour la Suisse romande.

La sensibilité écologique de la population est en plein boom, et «la modification de la législation fédérale d'avril 2014 qui permet désormais d'autoconsommer son électricité, a également boosté les ventes.» Concrètement, «le courant continu descend directement du toit pour ensuite être transformé en courant alternatif dans un onduleur. Celui-ci est relié à un compteur bidirectionnel. Ce système solaire permet notamment d'actionner la pompe à chaleur et de chauffer de l'eau», explique René Morel.

Prix équivalents

Un des gagnants de ce nouveau système est le ferblantier-couvreur. «Ces tuiles solaires sont une solution pour contrer les panneaux. Pour nous, c'est

tout bénéfique, car, selon les systèmes de pose des panneaux solaires, il y a un tiers de tuiles en moins», explique Marc Terrier, ferblantier basé à Broc.

Au final, le système des tuiles photovoltaïques n'est pas beaucoup plus cher que celui des panneaux solaires. «J'ai fait beaucoup de calculs. Finalement, à quelques dizaines de francs près, le prix était le même. Et à long terme, les tuiles solaires sont plus avantageuses, car si j'ai un souci avec le système, on peut savoir exactement quel groupe de tuiles est problématique et il est possible de procéder à une réparation ponctuelle. Alors qu'avec les panneaux, c'est plus compliqué et il faut souvent changer toute la plaque – à condition de retrouver le même produit – ce qui peut coûter beaucoup plus cher», déclare René Morel.

Le Bullois a-t-il déjà réussi à convaincre des voisins à sauter le pas? «Les gens sont intrigués. Mais c'est très fribourgeois de dire «fais toujours, et on verra ensuite», s'amuse le retraité. ■

Concert-sérénade à deux chœurs

BULLE. Pour son traditionnel concert-sérénade, demain soir dans la cour du château, le Chœur-Mixte de Bulle a invité cette année la Maîtrise de Saint-Pierre-aux-Liens. Une manière un brin différente de célébrer le début de l'été. Dirigés par Anne Steulet Brown, la trentaine de choristes de la formation fondée en 1934 par le compositeur Carlo Boller interpréteront plusieurs pièces populaires, notamment d'auteurs et compositeurs fribourgeois contemporains, mais aussi des chants traditionnels. Quant aux chanteurs de la Maîtrise de Saint-Pierre-aux-Liens de Bulle – une quarantaine d'enfants de 9 à 18 ans placés sous la direction de Bernard Maillard – ils offriront au public des partitions en diverses langues travaillées durant l'année musicale. Ce concert-sérénade sera aussi l'occasion d'entendre les deux groupes de la maîtrise qui, doit-on le préciser, attendent cette échéance avec beaucoup d'impatience. JnG

Bulle, cour du château, vendredi 24 juin, 20 h

A l'agenda

ALBEUVE

Grande salle: Les Zygomatiques fêtent leurs 20 ans. Rétrospective en chansons, en images et en souvenirs. *Ve-sa 20 h 15.*

BULLE

Bull & Bear Bar: concert de jazz latino avec Claudio Rugo en trio. *Je 22 h.*

Cour du château: concert du Chœur-Mixte de Bulle et de la Maîtrise de Bulle. *Ve 20 h.*

Salle du CO: *Les cancans*, par la compagnie théâtrale du CO de Bulle. *Ve-sa 20 h.*

Musée gruérien: animation pour les enfants dès 8 ans: «Découvre la ville à l'atelier photo». Inscriptions au 026 916 10 10. *Sa 10 h-11 h 30.*

Condémine: fête des 20 ans de l'Association d'accueil de jour de la Gruyère, avec animations, spectacle de cirque. *Samedi.*

LE CHÂTELARD

Village: concert du chœur d'enfants L'Arbre enchanté. *Ve-sa 20 h.*

ESTÉVENENS

Musée du bouton: fête de fermeture du musée. *Sa 10 h-18 h.*

GRUYÈRES

Cité: Fête médiévale de la Saint-Jean. Infos sur www.gruyeres.ch. *Sa-di dès 9 h.*

ROMONT

Capucins: soirée-débat sur l'école avec Gilbert Hirschi, ancien instituteur et protagoniste du film *Tableau noir*. *Je 19 h.*

Centre: Braderie de Romont. *Ve dès 14 h, sa dès 9 h.*

Tour du Sauvage: présentation de la saison culturelle du Bicubic. Réservations au 026 651 90 51. *Je 20 h.* Exposition de photos de Claudine Ziga et Blaise Lavaux. *Sa-je 12 h-20 h.*

Maison verte: initiation à la biodanza. Inscriptions au 079 658 90 59. *Sa 14 h 30-17 h 30.*

RUE

Impasse de la Chapellenie: marché du soir. *Ve 17 h 30-20 h 30.*

SAINT-MARTIN

Village: vide-grenier. *Sa 9 h-16 h.*

SCIERNES-D'ALBEUVE

Gare: balade à la découverte des contes et légendes dans l'Intyamon. Inscriptions au 0848 11 08 88. *Sa 17 h 30 - 20 h 15.*

SORENS

Espace Aurore: minifestival avec le conteur Franco Rau (20 h) et le trio Carole Collaud, Hervé Dubois et Gladys Monnier Baechler (21 h 30). *Vendredi.*

PUBLICITÉ

hôpital fribourgeois
freiburger spital

Votre bien-être,
notre plus belle victoire

Nous vous souhaitons
un bel été,
du soleil, du repos

Une urgence?
Nous vous accueillons 24 h/24, 7j/7:
HFR Fribourg – Hôpital cantonal
HFR Riaz
HFR Tafers

HFR Meyriez-Murten (permanence)
 lu-ve: 7 h 30-21 h 30
 week-ends et jours fériés: 8 h 30-21 h 30

Nestlé obtient gain de cause

PUB LITIGIEUSE. Nestlé a-t-il contrefait la réalité en affirmant que c'est la famille Cailler qui a inventé le chocolat au lait? La Commission suisse pour la loyauté n'a finalement pas eu à se poser la question, puisqu'elle n'est même pas entrée en matière sur la plainte.

En mars dernier, Marc-Olivier Peter, propriétaire du nom Peter, avait en effet saisi l'instance nationale, accusant Nestlé de publicité mensongère. Pour lui, c'est bien Daniel Peter qui a inventé le chocolat au lait et non la famille Cailler, comme indiqué dans un spot diffusé à la télévision

et sur internet. A cela, Nestlé avait répondu que le fait que Fanny Cailler, la fille de François-Louis, ait épousé Daniel Peter rend l'assertion correcte. Faux, tonnait Marc-Olivier Peter: c'est Daniel Peter et lui seul qui est à l'origine de la recette.

Dans un second temps, Nestlé Suisse avait décidé de ne plus diffuser la pub incriminée dans sa forme actuelle «au vu du potentiel de confusion», comme le relevait alors Christophe Cornu, le directeur général de la société. C'est ainsi que le spot a disparu des écrans depuis le 17 mars. Le géant de l'agroalimentaire donnait égale-

ment la garantie de faire disparaître la mention problématique. D'ailleurs, personne, pas même Nestlé, ne conteste la paternité du chocolat au lait à l'industriel vaudois (1836-1919).

Convaincue par les dispositions prises, la Commission suisse pour la loyauté estime qu'il n'y a dès lors pas lieu de statuer sur le fond, suivant la demande de Nestlé.

Marc-Olivier Peter ne l'entend pas de cette oreille. Il a d'ores et déjà fait recours contre cette décision en date du 14 juin. Il a aussi lancé d'autres plaintes, toutes en lien avec Cailler. JG